

Le budget—M. Sharp

● (1720)

Cela m'amène à parler des procédures mises au point depuis quelques années pour la transmission de l'exposé budgétaire à la Chambre et ailleurs. Ces procédures ont été mises au point notamment pour assurer la discrétion nécessaire tout en permettant aux divers media de donner rapidement un compte rendu satisfaisant de la teneur du budget.

Je n'ai pu consulter les archives, mais on m'a dit que les procédures spéciales prises pour permettre aux media de faire des reportages sur le budget avaient été adoptées soit durant la Seconde Guerre mondiale soit peu de temps après. Si je me souviens bien, au début, à l'époque où, à mon titre de fonctionnaire, je m'occupais de ces questions, il s'agissait de remettre aux media la première partie du discours qui ne renfermait aucune modification fiscale quand le ministre prenait la parole et le reste quand il arrivait à cet endroit dans son discours. Cela permettait aux journalistes d'envoyer leurs dépêches un peu plus rapidement que s'ils avaient été obligés de faire leur compte rendu tandis que le ministre parlait. Les stations de radio pouvaient diffuser les modifications fiscales plus ou moins au même moment où le ministre faisait son discours.

La phase suivante a été la salle fermée à clef où les journalistes pouvaient analyser minutieusement les propositions budgétaires tout en préservant le secret nécessaire. Cela signifiait, naturellement, que ceux qui avaient l'honneur d'être enfermés sous clef étaient en mesure de diffuser par tous les moyens à leur disposition le contenu de l'exposé budgétaire dès l'ouverture des portes et même avant que le ministre ait prononcé un mot de son discours à la Chambre des communes.

A mon avis, il en résulte une situation déplorable. On se moque de la Chambre et de ses membres. Ce qui a encore été plus troublant, je regrette de le dire, c'est que le ministre lui-même est apparu cette année sur les écrans de télévision lors d'une émission en différé enregistrée dans la salle fermée à clef. Lors de cette entrevue, il parlait d'un budget qu'il n'avait même pas fini de prononcer et ses critiques qui avaient aussi été enfermées dans la salle apparaissaient sur le même écran et répondaient à un discours qu'ils n'avaient pas encore entendu.

Je comprends comment cette déplorable situation a évolué et je ne critique ni les ministres ni les députés. Une chose en entraîne une autre; en soi, le processus était logique et se défendait bien pour répondre à un problème particulier. Mais, monsieur l'Orateur, je pense que le temps est venu de mettre un terme à une procédure outrageante pour la Chambre.

Quel est le problème? C'est que le peuple canadien n'a pas la chance de voir et d'entendre le ministre des Finances présenter son exposé budgétaire. S'il le pouvait, il serait possible de modifier substantiellement la procédure suivie afin de répondre aux exigences de la presse écrite et parlée, modification qui supprimerait la plupart des conséquences odieuses.

Heureusement, il est maintenant possible de permettre à tous les citoyens intéressés de voir et d'entendre la présentation du budget et les réactions de l'opposition. Il suffit de diffuser nos délibérations à la radio et à la télévision, tout comme on peut voir ou entendre mon collègue et ses critiques faire connaître leurs commentaires à l'extérieur de la Chambre tandis que le ministre prononce son discours ici à la Chambre, ce qui nous met tous dans l'embarras.

[M. Sharp.]

Il serait étonnant, monsieur l'Orateur, que les députés se contentent à nouveau d'être présents à la Chambre pour entendre le ministre prononcer son discours en attendant qu'il en arrive aux projets de modifications fiscales tandis que les journalistes de la radio et de la télévision parlent avec assurance, le document à la main, de ce que le ministre dira à la Chambre, et ce avant même qu'il n'ait terminé son discours. C'est là un affront à l'institution parlementaire, et j'espère que le moment venu de présenter le prochain budget, tous les partis à la Chambre feront en sorte que cette farce ne se répète pas.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Quand le discours du budget sera diffusé—et je dis quand, plutôt que si, parce que je ne vois aucune autre solution que la diffusion pour remplacer le système actuel de la pièce fermée et de l'information privilégiée—je suis sûr que le ministre voudra aussi présenter son budget d'une façon mieux adaptée au medium électronique, en faisant un discours abrégé qu'il pourra compléter par un document écrit annexé au hansom, et que les critiques de l'opposition voudront répondre à ce discours le même soir, pour que leurs interventions soient diffusées directement de la Chambre. Cela sera non seulement profitable aux diffuseurs, mais cela animera l'atmosphère de la Chambre les soirs de budget.

Quand le discours du budget sera diffusé, il faudra aussi reconsidérer l'heure où il sera prononcé. Il est convenu que le contenu du budget ne soit pas révélé avant la fermeture des marchés de la bourse. C'est pourquoi le discours du budget est prononcé le soir plutôt que l'après-midi. En commençant à 8 heures, cependant, cela laisse peu de temps aux journaux du matin pour préparer un compte rendu complet du budget. Bien qu'il soit inhabituel pour la Chambre de siéger mettons entre 5 et 7 heures, ou entre 6 et 8 heures le jour du budget, il serait opportun d'étudier cette possibilité. Un tel arrangement donnerait également aux media électroniques tout le temps de diffuser le reste de la soirée les commentaires des observateurs de tous les coins du pays qui auraient déjà écouté le discours du budget à la télévision et à la radio.

Pour faciliter la diffusion, on pourrait continuer à enfermer les journalistes jusqu'à ce que le ministre des Finances ait terminé son discours ou jusqu'à sept ou huit heures si l'on adopte ma proposition. Je trouve qu'il conviendrait également d'enfermer la porte-parole de l'opposition qui prendraient normalement la parole après le ministre dans le débat à la Chambre. C'est le cas maintenant et cela pourrait demeurer ainsi après les changements dont j'ai parlé. On pourrait laisser sortir ces députés de la pièce fermée à clé au moment où le ministre se lève pour faire son discours afin qu'ils puissent l'entendre, à condition qu'ils n'emportent pas une copie du discours à la Chambre ou qu'ils n'en révèlent le contenu à personne avant que le ministre ne l'ait prononcé.

Une résolution relative à la diffusion de nos délibérations figure au *Feuilleton*. Étant donné l'urgence de certains autres problèmes, le gouvernement n'a pas l'intention d'entamer le débat sur cette résolution avant l'ajournement. Aujourd'hui, cependant, j'ai déposé un document qui donne une estimation du coût d'installation du matériel de radiotélédiffusion et des frais annuels d'exploitation pour nous permettre de continuer à discuter de ce projet.

Les vigoureux arguments que j'ai présentés en faveur de la radiotélédiffusion du budget s'appliquent également à l'ensemble de nos délibérations. Le peuple canadien devrait voir le Parlement à l'œuvre et ne pas être réduit à